

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154822033**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 16 202 243,99 \$ (contrat: 14 400 000,01 \$ + incidences: 1 802 243,98 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302201 - 3 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 18 juin 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822033, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 16 202 243,99 \$ (contrat: 14 400 000,01 \$ + incidences: 1 802 243,98 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302201 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822033**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 16 202 243,99 \$ (contrat: 14 400 000,01 \$ + incidences: 1 802 243,98 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302201 - 3 soumissionnaires.**

À sa séance du 3 juin 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822033. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822033 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 491 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 300 mm à 750 mm et de 997 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Duluth et la rue Marie-Anne.

De plus, ce contrat comprend des travaux de reconstruction de 36 mètres de conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre dans l'intersection des rues Marie-Anne et Saint-Denis.

Compte tenu de l'ampleur du chantier sur cette artère commerciale, la Ville a tenu à innover en faisant appel à un architecte pour un design de chantier unique, intitulé « La Grande Terrasse », permettant d'aménager le site et de constituer une famille de mobilier signalétique dont l'objectif sera, entre autres, la valorisation de l'expérience des piétons, la mise en visibilité de l'offre commerciale et l'information sur le chantier. Les composantes seront la propriété de la Ville et pourront être réutilisées sur d'autres artères principales. Celles-ci comprennent des terrasses rouges, du mobilier, du marquage des trottoirs, des banderoles traversant la rue, de panneaux de signalisation, de housses de clôtures habillant le chantier, etc. Ces aménagements seront en place avant, durant et après les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 318 953,35 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents liés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de mobilier urbain ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, inspections télévisées et considérant leur âge avancé ainsi que le mauvais état structural de la conduite d'égout unitaire, celle-ci (installée en 1941) et la conduite d'eau secondaire du côté est (installée en 1888) dans la rue Saint-Denis ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue. La conduite d'eau secondaire du côté ouest (installée en 1943) entre l'avenue Duluth et la rue Rachel sera remplacée et prolongée jusqu'à la rue Marie-Anne, suivant la recommandation de la Direction des infrastructures afin de diminuer l'impact des travaux sur la circulation et la durée de ceux-ci.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction de l'eau potable, la DGSRE, la Direction des transports et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 20 jours. Cependant, elle fut prolongée de 14 jours compte tenu des modifications apportées au projet. Six addendas

ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 6 mai 2015. Trois firmes ont déposé une soumission.

Il y a un écart de prix de 28,7 % défavorable à la Ville entre l'estimation des professionnels externes et la soumission de l'adjudicataire proposé.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Plus particulièrement, ils ont demandé des explications plus précises sur les écarts entre l'estimation réalisée par la firme Macogep et le prix soumis par l'adjudicataire. Les membres ont jugé que les réponses reçues manquaient parfois de clarté et étaient insatisfaisantes. Il en va de même pour l'exercice de «correction» de l'estimation réalisé a posteriori par Macogep. En somme, les explications offertes ont soulevé davantage de questions qu'elles n'ont apporté de réponses.

Pour les membres, il est essentiel d'ajouter au sommaire décisionnel d'un tableau récapitulatif présentant les éléments pour lesquels il y a des écarts importants entre l'estimation et les prix soumis ainsi que, le cas échéant, les montants corrigés de l'estimation.

Ils ont aussi bien compris que les aménagements temporaires (la Grande Terrasse) prévus par l'addenda 3, en plus des travaux d'infrastructures, sont venus changer la donne quant au prix des soumissions.

Les membres sont d'avis que l'appel d'offres a été lancé avant que le Service n'obtienne tous les renseignements nécessaires, ce qui explique les addendas substantiels qui ont été émis durant la période de l'appel d'offres. Pour la Commission, ajouter des éléments aussi significatifs sous forme d'addenda n'est pas une approche souhaitable.

Les membres auraient aussi souhaité retrouver au sommaire décisionnel une ventilation détaillée des incidences dans ce dossier.

Enfin, les membres ont convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier, tout en constatant que sa gestion, jusqu'à présent, est loin de refléter les meilleures pratiques.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154822033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

## **Recommandations**

*Considérant que des renseignements essentiels à la compréhension du processus d'appel d'offres dans ce dossier ne sont pas explicites dans le sommaire décisionnel;*

### **R-1**

Que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports ajoute à la section appropriée du sommaire décisionnel un tableau récapitulatif présentant les éléments pour lesquels il y a des écarts importants entre l'estimation faite à l'externe et les prix soumis par l'adjudicataire proposé ainsi que, le cas échéant, les montants corrigés de l'estimation;

### **R-2**

Que les services municipaux s'assurent en tout temps d'être en possession de tous les renseignements pertinents et d'avoir un portrait complet des dossiers pour faire en sorte d'avoir des devis complets avant de lancer des appels d'offres.